



Réf. Farde e-Assemblées : 2630313

N° OJ : 43**Projet d'Arrêté - Conseil du 20/01/2025**

Objet : Avis de vacance et convention relatifs à l'occupation d'un emplacement fixe pour la vente de confiseries artisanales - avenue de la Toison d'Or n° 49.

Le Conseil communal,

Vu le règlement relatif à l'organisation du commerce ambulant, approuvé par le conseil communal le 25 juin 2018, et en particulier son ANNEXE V : LISTE OUVERTE DES EMPLACEMENTS ANNUELS;

Considérant que la cellule Animations Commerciales proposé de créer un emplacement fixe sur l'Avenue de la Toison d'Or n°49 ;

Considérant qu'il y a donc lieu de lancer un avis de vacance en vue de son exploitation ;

Considérant que la Cellule Animations Commerciales propose d'autoriser la publication d'un avis de vacance relatif à l'occupation commerciale d'un emplacement situé sur l'Avenue de la Toison d'Or n°49 avec pour objectif d'ouvrir le 01/03/2025, en ciblant une offre de confiseries artisanales à l'exception des glaces et de gaufres.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE:

Article 1er : La publication d'un avis de vacance relatif à l'occupation commerciale d'un emplacement situé sur l'Avenue de la Toison d'Or n°49 est approuvée, selon le texte joint en annexe.

Article 2 : Le projet de convention entre la Ville de Bruxelles et le(s) futur(s) exploitant(s) de cet emplacement est adopté.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Avis de vacance FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)